

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ANSE**

Séance du 22/09/2025

OBJET : Octroi d'une subvention au Sou des Ecoles (école Ninon Vallin)

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 18

Nombre d'exprimés : 25

Date convocation : 15/09/2025

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-deux septembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Karim MOYENIN OUARDI, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Gilbert PRIGENT

Absents excusés : Carine RANSEAU, Claire ROSIER, Linda BEGGUI, Didier RICHERD

Procurations :

Christophe MONTANTEMME donne pouvoir à Gilbert PRIGENT

Marie-Hélène BERNARD donne pouvoir à Daniel POMERET

Stéphane DUTHEIL donne pouvoir à Christophe DEBIZE

Céline BABUS donne pouvoir à Ludivine CHIERICI

Bruno PONNET donne pouvoir à Jean Luc LAFOND

Ouda MECHAIN donne pouvoir à Liliane BLAISE

Alexis VERMOREL donne pouvoir à Xavier FELIX

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Bénédicte ROGER-CERTHOUX Directrice Générale des services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour cette année scolaire 2024-2025, l'école Ninon Vallin avait proposé de diminuer son enveloppe budgétaire dédiée aux transports scolaires, et de l'affecter au financement de son action avec une plasticienne (panneaux de décoration dans leur cour de récréation). En complément, l'école (via le Sou des Ecoles) a sollicité une subvention exceptionnelle de 1300€ pour finaliser le financement de ce projet.



LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des votants

1°) APPROUVE l'attribution d'une subvention de 1300€ au bénéfice du Sou des Ecoles pour le projet réalisée avec une plasticienne professionnelle à l'école Ninon Vallin (panneaux de décoration) au titre de l'année 2025

2°) DIT que les crédits sont prévus au budget

3°) CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération

Le Maire,
Daniel POMERET

Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND